

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 916

7 avril 2012

SOMMAIRE

AB Luxembourg Holdings S.à r.l.	43957	Matterhorn Holding & Cy S.C.A.	43955
Activity International S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	43968	Matterhorn Topco & Cy S.C.A.	43956
Adra S.A.	43955	Millesime Groupe Participation S.A.	43962
Batitec S.à.r.l.	43946	Norrlanda Oil S.A.	43951
Blygedacht S.à r.l.	43948	Olympus Holding S.à r.l.	43955
Capsugel FinanceCo II S.à r.l.	43968	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	43941
Compagnie du Téléphone S.à r.l.	43953	Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l.	43956
Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF ...	43953	Pharmacopole S.A.	43948
Crossfit S.à r.l.	43962	Pharmacopole S.A.	43966
Dexia Life & Pensions Luxembourg	43948	Prisma S.A.	43947
Herblay S.à r.l.	43954	Prisma S.A.	43962
Incarta Development S.A.	43963	ProLogis UK CCVI S.à r.l.	43956
Incarta Development S.A.	43962	ProLogis UK CCV S.à r.l.	43965
Indican Holding S.A.	43964	ProLogis UK LXXXII S.à.r.l.	43951
Ingria Luxembourg Sàrl	43967	ProLogis UK XXXVII S.à.r.l.	43962
Intelsat Global Holdings S.A.	43922	ProLogis UK XXXV S.à.r.l.	43957
ION Investments S.à r.l.	43956	Semeraro Real Estate Lux S.A.	43955
IREF Art-Invest Cologne Holding	43948	Supreme S.A.	43964
IREF Art-Invest Hotel	43950	TASL S.A., société anonyme	43941
IREF Art-Invest Hotel Services	43950	Tiptop Immo S.à r.l.	43945
IREF Art-Invest KoelnTurm Services ...	43954	Tiptop Immo S.à r.l.	43955
IWI International Wealth Insurer	43948	Treborasset S.à r.l.	43962
IZD-Holding S.à r.l.	43965	Vinson Capital S.à r.l.	43962
Les Marres Investissement	43950	W.M.A., World Management Assistance Sàrl	43957
Luxity S.A.	43963	Ziggi Corp S.à r.l.	43955
Maison Scherrer	43946		
Match.com Global Investments S.à r.l. ...	43963		

Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

In the year two thousand and twelve on the twenty-third day of March,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Intelsat Global S.A., a company existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149.927 (“Intelsat Global”), represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 21 March 2012 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith), being the sole shareholder of Intelsat Global Holdings S.A. (the “Company”), a société anonyme having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 8th July 2011 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 2275 of 26 September 2011.

The appearing party declared and requested the notary to state that:

I) The sole shareholder holds all the five million (5,000,000) shares in issue in the Company so that the entire issued share capital of the Company is represented and that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

II) The items on which resolutions are to be passed are as follows (all as one sole resolution):

(A) Renaming the currently existing five million (5,000,000) shares of the Company, “Ordinary Shares”;

(B) Creation of two classes of shares: Class A and Class B, with Class A shares and Class B shares having each (once issued) a nominal value of one US dollar cent (USD0.01) and with such rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended and restated pursuant to item (F) of the agenda;

(C) Re-composition of the authorised share capital of the Company in order to provide for an authorised (un-issued) share capital of nine hundred ninety-nine thousand three hundred ninety-nine point five two nine one USDollars (USD 999,399.5291) to be represented by ninety-nine million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred fifty-two point nine one (99,939,952.91) shares (of Class A or Class B), each with a nominal value of one US dollar cent (USD0.01); suppression and waiver of, and authorisation to the Board of Directors of the Company (the “Board”) to suppress, limit or waive any preferential or pre-emptive subscription rights provided for by Luxembourg law and related procedures for the issue of shares within the authorised share capital; authorisation to the Board to issue, or have the Company assume obligations as to, shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves into shares of either Class A or B or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or pre-emptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and related procedures) in the case of issues of shares within the authorised share capital, for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording such decision in the official gazette of Luxembourg, the Mémorial, it being specified that no specific ratio must be respected as to the issue of shares of either Class A or Class B; acknowledgment of the report by the Board pursuant to article 32-3(5) of the law of 10th August 1915 on commercial companies on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights; and consequential amendment of the articles of incorporation;

(D) Authorisation to the Company, or any wholly-owned subsidiary, to, from time to time purchase, acquire, receive and/or hold shares in the Company up to 99% of the Class A shares in issue from time to time and 100% of the Class B shares in issue from time to time, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 10% of the nominal value and (B) no more than fifty thousand US Dollars (USD 50,000), such authorisation being granted for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary thereof;

(E) Decision to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand USDollars (USD50,000) by the cancellation of the five million (5,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one US dollar cent (USD0.01), held by Intelsat Global upon the transfer thereof to the Company by Intelsat Global for nil consideration (subject to a prior share capital increase and issue of shares for at least the minimum amount required by law) and allocation of the amount equal to the nominal value of the Ordinary Shares so cancelled to the reserves (with allocation to the freely distributable share premium) of the Company; instruction and delegation of power to and authorisation of the Board to implement the cancellation of such shares and reduction of share capital, and related matters, to cause the share capital reduction and cancellations of such shares and the consequential amendment of the articles of incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision;

(F) Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and make such further amendments as set forth in the amended and restated articles of incorporation substantially in the form attached to the proxy to the present decision;

The foregoing having been approved, it was resolved as follows:

Sole resolution

It is resolved to rename all shares in existence in the Company "Ordinary Shares".

It is resolved to create two classes of shares, namely Class A and Class B. Each share of Class A and Class B shall, once issued, have a nominal value of one US dollar cent (USD0.01).

The rights and obligations of Class A and Class B shares shall be as set out below in the amended and restated articles of incorporation of the Company.

It is resolved to re-compose the authorised share capital of the Company and to provide for an authorised (un-issued) share capital of nine hundred ninety-nine thousand three hundred ninety-nine point five two nine one USDollars (USD 999,399.5291) to be represented by ninety-nine million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred fifty-two point nine one (99,939,952.91) Shares (of Class A or Class B), each with a nominal value of one US dollar cent (USD0.01).

It is resolved to acknowledge the report by the Board of Directors of the Company pursuant to article 32-3(5) of Luxembourg company law on the circumstances and prices of issues of shares against cash without preferential subscription rights (a copy of which shall remain with the present deed and be registered therewith).

It is resolved to suppress and waive and to authorise the Board to suppress, limit or waive any preferential or preemptive subscription rights provided for by Luxembourg law and related procedures for the issue of shares within the authorized share capital and to authorise the Board to proceed to issue, or have the Company assume obligations as to, shares or any securities or instruments giving rights to shares (by subscription, conversion, exchange or otherwise) within the authorised unissued share capital against contributions in cash, in kind, by way of incorporation of available premium or reserves into shares of either Class A or B or by way of conversion into shares or otherwise pursuant to the terms and conditions determined by the Board or its delegate(s) while waiving, suppressing or limiting any preferential or preemptive subscription rights as provided for under Luxembourg law (and related procedures) in the case of issues of shares within the authorized share capital, for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary of the day of publication of the notarial deed recording the present decision in the official gazette of Luxembourg, the *Mémorial*, it being specified that no specific ratio must be respected as to the issue of shares of either Class A or Class B.

It is resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of fifty thousand USDollars (USD50,000) by the cancellation of the five million (5,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one US dollar cent (USD0.01), currently held by Intelsat Global, upon the transfer thereof to the Company by Intelsat Global for nil consideration (subject to a prior share capital increase and issue of shares for at least the minimum amount required by law) and to allocate of the amount equal to the nominal value of the Ordinary Shares so cancelled to the reserves (with allocation to share premium) of the Company. It is resolved to instruct and delegate power to and authorise the Board to implement the cancellation of such shares and reduction of share capital, and related matters and to cause the share capital reduction and cancellation of such shares and the consequential amendment of the Articles of Incorporation to be recorded by way of notarial deed, and generally to take any steps, actions or formalities as appropriate or useful to implement this decision.

It is resolved to authorise the Company, or any wholly-owned subsidiary, to, from time to time purchase, acquire, receive and/or hold shares in the Company up to 99% of the Class A shares in issue from time to time and 100% of the Class B shares in issue from time to time, and in the case of acquisitions for value, at a purchase price being (A) no less than 10% of the nominal value and (B) no more than fifty thousand US Dollars (USD 50,000), such authorisation being granted for a period starting on the date of the present decision and ending on the fifth anniversary thereof.

It is finally resolved to fully amend and restate the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions and make such further amendments as set forth in the amended and restated articles set out below:

Part I. Form, Dénomination, Duration, Registered office

Art. 1. Form, Name. There exists among the shareholder(s) and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat Global Holdings S.A. (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Part II. Purpose, Object

Art. 4. Purpose, Object.

4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

4.2 The Company may further conduct or be involved in any way in, directly or indirectly, any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.

4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.

4.4 In a general fashion the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.5 Finally, the Company may perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company has an issued share capital of fifty thousand USDollars (USD50,000) represented by a total of five million (5,000,000) fully paid Ordinary Shares, each with a nominal value of one US dollar Cent (USD 0.01) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.

5.2 The authorised (un-issued) share capital of the Company is set at nine hundred ninety-nine thousand three hundred ninety-nine point five two nine one USDollars (USD 999,399.5291) to be represented by ninety-nine million nine hundred thirty-nine thousand nine hundred fifty-two point nine one (99,939,952.91) Shares (of either Class), each with a nominal value of one US dollar cent (USD0.01).

5.2.1 The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from 23th March 2012 until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of 23th March 2012 relating to the Company in the Mémorial.

5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares of Class A or Class B as it determines within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. For the avoidance of doubt it is specified that the Board may issue Shares of Class A or B without having to respect any specific ratio. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares within the authorised (un-issued) Share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.

5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting of Shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.

5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.

5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.

5.6 Any Share premium shall be freely distributable in accordance with the provisions of these Articles.

Art. 6. Rights of Shares.

6.1 Subject to applicable law, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders.

6.2 Class A Shares: the Class A Shares shall, subject to these Articles, have the following rights and restrictions:

6.2.1 be entitled to such dividends, Distributions and other distributions as may from time to time be declared; provided that, except in the case of a Class A Distribution (as defined below), the holders of Class A Shares shall be entitled to receive Distributions equal to their Paid-in-Capital before holders of Class B Shares are entitled to receive any Distributions and, after each holder of Class A Shares has received Distributions (excluding any Class A Distribution) equal to such Class A holder's Paid-in-Capital with respect to each Class A Share held, the holders of Class B Shares and holders of Class A Shares shall be entitled to receive Distributions ratably based upon the proportionate number of outstanding Shares of the Company held by each such Shareholder; at the time of any Distribution of Class A Shares to the holders of Class A Shares (a "Class A Share Distribution"), the Company shall simultaneously make a Class B Share distribution to the holders of Class B Shares in an amount necessary to maintain the proportion of Class A Shares to Class B Shares in effect as of the date of such Class A Share Distribution.

6.2.2 in the event of a winding-up or dissolution of the Company, whether voluntary or involuntary or for the purpose of a reorganisation or otherwise or upon any distribution of capital, be entitled to the surplus assets of the Company in preference to the holders of the Class B Shares of the Company until the holders of the Class A Share receive their Paid-in-Capital (counting all prior Distributions received after the time of the Company's migration to Luxembourg other than any Class A Distributions) with respect to each Class A Share, and thereafter such surplus assets shall be shared ratably among the holders of the Class A Shares and the Class B Shares;

6.2.3 in the case of Class A Shares held by Management Shareholders, shall be entitled to the rights and be subject to the obligations of a Management Shareholder as may be set out in a Management Agreement (if any); and

6.2.4 subject to the foregoing, generally be entitled to enjoy all of the rights attaching to Shares.

6.3 Class B Shares: the Class B Shares shall, subject to these Articles, have the following rights and restrictions:

6.3.1 be entitled to such dividends, Distributions and other distributions as may from time to time be declared ratably with the holders of the Class A Shares; provided that holders of Class B Shares shall not be entitled to receive their percentage interest of all Distributions paid to Shareholders until each holder of Class A Shares receives Distributions (other than a Class A Distribution) equal to their Paid-in-Capital with respect to each Class A Share held, and, thereafter, the holders of Class B Shares and holders of Class A Shares shall be entitled to receive Distributions ratably based upon the proportionate number of outstanding Shares of the Company held by each such Shareholder; provided that at the time of any Class A Share Distribution, the Company shall simultaneously make a Class B Share distribution to the holders of Class B Shares in an amount necessary to maintain the proportion of Class A Shares to Class B Shares in effect as of the date of such Class A Share Distribution; and provided, further, that for purposes of determining the value of the Class A Shares distributed pursuant to any Class A Share Distribution, the value of each Class A Share shall be equal to the excess of (x) the value of a Class A Share over (y) the value of a Class B Share, in each case, determined as of the date of such Class A Share Distribution;

6.3.2 subject to the priority of the Class A Shares in article 6.2.2, in the event of a winding-up or dissolution of the Company, whether voluntary or involuntary or for the purpose of a reorganisation or otherwise or upon any distribution of capital, be entitled to share ratably in the surplus assets of the Company with the Class A Shares;

6.3.3 in the case of Class B Shares held by Management Shareholders, shall be entitled to the rights and be subject to the obligations of a Management Shareholder as may be set out in a Management Agreement (if any); and

6.3.4 subject to the foregoing, generally be entitled to enjoy all of the rights attaching to Shares.

6.4 Treasury Shares: all the rights attaching to a Treasury Share shall be suspended and shall not be exercised by the Company while it holds such Treasury Share and, except where required by Company Law, all Treasury Shares shall be excluded from the calculation of any percentage or fraction of the Share capital, or Shares, of the Company.

Art. 7. Securities in registered form only.

7.1 Shares

7.1.1 Shares of the Company are in registered form only.

7.1.2 A register of Shares will be kept at the registered office of the Company. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said register.

7.1.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person (in the case of fractions of Shares or otherwise), the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledgor and a pledgee.

7.1.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the register of Shareholders as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Shareholders towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such

third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Shares. In the event that a holder of registered shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register(s) of Shareholders and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the register(s) of Shareholders by means of written notification to the Company.

7.1.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.

7.1.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in the register of Shareholders may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

7.2 Other Securities

7.2.1 Securities (other than Shares which are covered by article 7.1) of the Company shall be in registered form only.

7.2.2 The provisions of article 7.1 shall apply mutatis mutandis.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles (including without limitation article 8.2) shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the relevant register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8.2 Any transfer of Shares shall be subject to the provisions of the present Articles and as the case may be the relevant provisions of any Arrangement or Management Agreement (if any) and shall further be subject to the transferee becoming a party to the relevant Arrangement or Management Agreement (if any).

8.3 Any transfer or attempted transfer made or attempted to be made in violation of the provisions of the present Articles shall not be recognised by the Company and not be inscribed in the register of shareholders.

Part IV. Management of the company, Sole directors

Art. 9. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

9.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one Shareholder, the Company may, at the option of the sole Shareholder, be managed by one Director as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director (mutatis mutandis) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.

9.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting (and/or the class meetings, as the case may be) shall be within the competence of the Board of Directors.

9.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 10. Composition of the Board of Directors.

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders of the Company.

10.2 The Directors are appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the General Meeting of Shareholders by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting of Shareholders. The Directors shall be eligible for re-election.

10.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting of Shareholders.

Art. 11. Chairman.

11.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint a chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and of Share-

holders including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting of shareholders (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

11.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

Art. 12. Board Proceedings.

12.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) the chairman or any Director.

12.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.

12.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.

12.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of Board members (in office and able to vote) are present or represented. Resolutions put to the vote shall be passed by a simple majority of affirmative votes of all votes cast. In case of equality of votes the resolution is deemed rejected.

12.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.

12.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.

12.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any one (1) Director or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 13. Delegation of power, Committees, Secretary.

13.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.

13.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.

13.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.

Art. 14. Binding Signature.

14.1 The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 15. Board Indemnification.

15.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

15.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 15.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him/her in connection with any claim, action, suit or proceeding which he/she becomes involved as a party or otherwise by virtue of his/her being or having been such a Director or officer and against amounts paid or incurred by him/her in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened

and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

15.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:

15.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his/her office;

15.3.2 With respect to any matter as to which he/she shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

15.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.

15.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

15.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 16. Conflicts of Interest.

16.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at the Board level shall be reported to the next General Meeting of Shareholders before any resolution as and to the extent required by law.

Part V. General meetings of shareholders

Art. 17. Meetings of Shareholders - Annual General Meeting.

17.1 Any regularly constituted General Meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

17.2 The annual general meeting of Shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 20:30 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.

17.3 Other meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

17.4 Notice of all meetings of Shareholders shall be given to each Shareholder as provided by law either by registered mail at least eight (8) days before the Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders are present or represented at a general meeting of Shareholders, the General Meeting may be held without prior notice or publication.

17.5 Any Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or by email.

17.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted Meeting of Shareholders will be passed by a simple majority of the votes cast.

17.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any General Meeting of Shareholders.

17.8 General meetings of Shareholders shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.

17.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:

17.9.1 the date, time and place of the general meeting,

17.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the shareholder,

17.9.3 the number of shares held by the shareholder,

17.9.4 the agenda,

17.9.5 the text of the proposed resolutions,

17.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;

17.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business days preceding the date of the relevant general meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.

17.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders in the Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.

17.11 The provisions applying to the General Meeting of Shareholders shall apply mutatis mutandis to class meetings.

17.12 In case the Company has only one Shareholder, such sole Shareholder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole Shareholder are recorded in writing.

17.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to attend General Meetings.

Part VI. Amendment of articles

Art. 18. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting of Shareholders to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg and as may otherwise be provided herein.

Part VII. Accounting year and Audit

Art. 19. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.

Art. 20. Auditor. The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor who may but need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an approved statutory auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréée).

Part VIII. Distributions and Winding up

Art. 21. Distributions.

21.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non-distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the issued share capital of the Company.

21.2 The General Meeting of Shareholders shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting of Shareholders may resolve to distribute any distributable net profits, reserves and/or premium (subject to the provisions of the present Articles).

21.3 The distributions declared may be paid in USD or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting of Shareholders). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).

21.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) on a Share after five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share and shall be forfeited by the holder of such Share, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

21.5 Interim dividends may be declared and paid by the Board of Directors out of profits, and any reserves (including share premium) subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).

Art. 22. Liquidation.

22.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Company Law. Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any balance resulting shall be paid to the holders of Shares in the Company in accordance with the provisions of these Articles (and in particular, without limitation, Article 6).

Part IX. Sole shareholder, Définitions and Applicable law

Art. 23. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law.

Art. 24. Définitions.

Arrangement	Means an agreement or arrangement, from time to time, if any between the Company and Shareholders (that are not or were not employees of the Company or its subsidiaries) of the Company provided that the Majority Shareholders are party to such agreement or arrangement (if any)
Articles or Articles of Incorporation	Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time to time
Board or Board of Directors	Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company
Class	Means a class of Shares of the Company
Class A	Means class A of Shares with such rights and obligations set forth in these Articles
Class A Shares	Means the Shares of Class A
Class B	Means class B of Shares with such rights and obligations set forth in these Articles
Class B Shares	Means the Shares of Class B
Closing Date	Means 4 th February 2008
Company Law	Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any replacement law thereof)
Directors	Means the members of the Board of Directors
Distributions	shall mean (A) distributions of Class A Shares, (B) distributions in liquidation of the Company, and (C) other distributions payable to shareholders for which such an entitlement to receive such distribution would not prevent the Class A Shares from qualifying as "service recipient stock" within the meaning of United States Department of Treasury Regulation Section 1.4909A-1(b)(5)(iii)
General Meeting	Means the general meeting of Shareholders
Group	Means the Company and its subsidiaries
IG	Means Intelsat Global S.A. (RCS Luxembourg B B149.927)
IG Class A Share	Means a share of class A of IG
IG Class B Share	Means a share of class B of IG
Intelsat Holdings, Ltd.	Means the Intelsat Holdings, Ltd. 2005 Share Incentive
Share Incentive Plan	Plan, as amended
Majority Shareholders	Means Shareholders holding no less than 50% of the issued share capital of the Company
Management Agreement	Means an agreement or arrangement, from time to time, if any between the Company and Shareholders who are (or were) employees of the Company or its Group relating inter alia to the Company and the Shares held by Management Shareholders, provided that the Majority Shareholders are party to such agreement or arrangement (if any)
Management Shareholder	Means any Shareholder who is or was an employee of the Company or any Group Member and party to a Management Agreement (if any)
Ordinary Shares	Means the five million (5,000,000) Shares of the Company
Paid-in-Capital	Means (A) with respect to each Class A Share issued in exchange of an IG Class A Share issued on the Closing Date, the fair market value of such IG Class A Share on the Closing Date (which, for the avoidance of doubt, was one hundred USD (USD100) per share), (B) with respect to each Class A Share exchanged for an IG Class A Share acquired upon exercise of any Rollover Option, the fair market value of such IG Class A Share on the Closing Date and (C) with respect to any other Class A Share issued in exchange of any other IG Class A Share or otherwise, the subscription or purchase price paid by the applicable Shareholder for such IG Class

	A Share or Class A Share as the case may be (including each time, without limitation, the exercise price paid upon exercise of any underlying Share Option)
Rollover Option	Means a non-qualified stock option of IG issued to a optionholder on the Closing Date in consideration for the termination and cancellation of one or more stock option rights issued under the Intelsat Holdings, Ltd. Share Incentive Plan (or a non-qualified option of the Company issued in exchange of such option or resulting from the assumption by the Company of such option)
Securities	Means any securities (including without limitation, Shares, bonds, notes, warrants, options, beneficiary or other certificates) issued by the Company
Share Option	Means options to subscribe for IG Class A or IG Class B Share(s) or as the case may be Class A or Class B Share(s) of the Company
Shareholder	Means a duly registered holder of Shares of the Company
Shares	Means the shares (actions) of the Company divided into different classes as set forth in the Articles
Treasury Shares	Means any Shares held by the Company (or a wholly owned subsidiary as applicable)

Art. 25 Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further items on the agenda, the present decision was closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at approximately EUR 2,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day abovementioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-troisième jour de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Intelsat Global S.A., une société existant en tant que société anonyme sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.927 («Intelsat Global»), représentée par Maître Toïnon Hoss, maître en droit, résidant à Luxembourg (en vertu d'une procuration en date du 21 mars 2012 qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui), étant l'actionnaire unique de Intelsat Global Holdings S.A. (la «société»), une société anonyme ayant son siège social au 4 rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 8 juillet 2011 par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publiée au Mémorial C, recueil des sociétés et Associations (le «Mémorial») n° 2275 du 26 septembre 2011.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I) L'associé unique détient toutes les cinq millions (5.000.000) d'actions émises dans la société de telle sorte que l'ensemble du capital social émis de la société est représenté et toutes les décisions peuvent valablement être prises sur tous les points à l'ordre du jour.

II) Les points sur lesquelles des résolutions doivent passées sont les suivants (ensemble comme une seule résolution):

(A) Changement du nom des cinq millions (5.000.000) d'actions existantes de la Société en «Actions Ordinaires»;

(B) Création de deux classes d'actions: Classe A et Classe B, avec les actions de Classe A et les actions de Classe B ayant chacune (une fois émises) une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01) et avec les droits et obligations tels que défini dans les statuts et modifié et refondu conformément au point (E) de l'ordre du jour;

(C) Recomposition du capital social autorisé de la Société dans le but de prévoir un capital social autorisé (non-libéré) de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf point cinq deux neuf un Dollars des Etats-Unis (999.399,5291 USD) représenté par quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-deux point neuf un (99.939.952,91) actions (de Classe A ou Classe B), ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (0,01); suppression et renoncement à et autorisation du Conseil d'Administration de la Société (le «Conseil») à supprimer, limiter ou renoncer à tous droits de souscription préférentiels ou de préemption prévus par la loi luxembourgeoise et les procédures y afférente pour l'émission d'action dans le cadre du capital social autorisé; autorisation du Conseil à émettre ou faire émettre à la Société des actions ou tous titres ou instruments donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autres) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en échange

d'apport en numéraire, en nature, par constitution de prime disponible ou de réserve en action de Classe A ou B ou par conversion en action ou autre conformément aux termes et conditions déterminés par le Conseil ou ses délégués en renonçant, supprimant ou limitant tous droits préférentiels ou de préemption tel que le prévoit la loi luxembourgeoise (et les procédures y afférentes) dans le cas d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé, pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié enregistrant cette décision dans le journal officiel luxembourgeois, le Mémorial, étant entendu qu'aucune proportion spéciale ne devra être respectée en ce qui concerne l'émission d'actions de Classe A ou B; prise de connaissance du rapport par le Conseil conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales dans les circonstances et prix d'émission d'action en contrepartie de numéraire sans droits préférentiels de souscription; et modification subséquente des statuts;

(D) Autorisation de la Société ou de toute filiale entièrement détenue à acheter, acquérir, recevoir et/ou détenir des actions dans la Société de temps en temps jusqu'à 99% des actions de Classe A en émission à un moment donné et 100% des actions de Classe B en émission à un moment donné et dans le cas d'acquisitions de valeur, à un prix d'achat n'étant (A) pas inférieur à 10% de la valeur nominale et (B) pas supérieur à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000), cette autorisation étant donnée pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant à la date de son cinquième anniversaire.

(E) Décision de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de 50.000 Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) par annulation de 5 millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar (USD 0,01) détenue par Intelsat Global immédiatement après leur transfert à la société par Intelsat Global sans contrepartie (à condition d'une augmentation de capital préalable et d'une émission d'actions pour un montant qui atteigne au moins le minimum requis par la loi) et allocation du montant égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires ainsi annulées aux réserves (avec allocation à la prime d'émission librement distribuable) de la Société; instruction et délégation de pouvoir et autorisation du Conseil à mettre en place l'annulation de ces actions et la réduction du capital social et les sujets liés, à faire en sorte que soient enregistrés par actes notariés les réductions de capital social et annulation d'actions ainsi que la modification subséquente des statuts et généralement de prendre toutes mesures, actions ou formalités appropriées ou utiles à la mise en place de cette décision;

(F) Modification et refonte des statuts de la Société pour prendre en compte les résolutions ci-dessus et mettre en place ces autres modifications telles que décrites dans les statuts modifiés et refondus substantiellement dans la forme attachée à la procuration à la présente résolution;

Ce qui précède ayant été approuvé il a été décidé ce qui suit:

Résolution unique

Il est décidé de renommer toutes les actions existantes dans la société «Actions Ordinaires».

Il est décidé de créer deux classes d'actions, appelées Classe A et Classe B. Chaque action de Classe A et de Classe B doit une fois émises avoir une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01).

Les droits et obligations des actions de Classe A et de Classe B sont définis dans les statuts modifiés et refondus de la société.

Il est décidé de recomposer le capital social autorisé de la Société et de prévoir un capital social autorisé (non libéré) de neuf cent quatre vingt dix neuf mille trois cents quatre vingt dix neuf point cinq deux neuf un Dollars des Etats-Unis (999.399,5291 USD) représenté par quatre vingt dix neuf millions neuf cent trente neuf mille neuf cents cinquante deux virgule quatre vingt onze (99.939.952,91) Actions (de la Classe A ou de Classe B) ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (0,01 USD) il est décidé de reconnaître le rapport du Conseil d'Administration de la Société conformément à l'article 32-3(5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales dans les circonstances et au prix d'émission des actions en contrepartie de numéraire sans droits préférentiels de souscription (une copie desquels restera attachée au présent acte pour être enregistré avec lui).

Il est décidé de supprimer et de renoncer et d'autoriser le Conseil à supprimer, limiter ou renoncer à tous droits de souscription préférentiels ou de préemption prévus par la loi luxembourgeoise et les procédures y afférentes pour l'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé et d'autoriser le Conseil à procéder à l'émission ou faire en sorte que la société le fasse, des actions ou tout titre ou instrument donnant droit à des actions (par souscription, conversion, échange ou autre) dans le cadre du capital social autorisé non libéré en contrepartie d'apport en numéraire, en nature, par incorporation des primes disponibles ou des réserves en actions de Classe A ou B ou par conversion en actions ou autre conformément aux termes et conditions déterminées par le Conseil ou ses délégués en renonçant, supprimant ou limitant tous les droits préférentiels de souscription ou préemption tels que prévus par la loi luxembourgeoise (et les procédures y afférentes) dans le cadre d'émission d'actions dans le cadre du capital social autorisé pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant au cinquième anniversaire de la date de publication de l'acte notarié enregistrant cette décision dans le journal officiel de Luxembourg, le Mémorial étant entendu qu'aucune proportion spéciale ne devra être respectée concernant l'émission d'actions de Classe A ou Classe B.

Il est décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) par l'annulation de cinq millions (5.000.000) d'Actions Ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un centime de Dollar des Etats-Unis (USD 0,01), détenues par Intelsat Global S.A., immédiatement après leur transfert à la

Société par Intelsat Global sans contrepartie (à condition d'une augmentation de capital préalable et d'une émission d'actions pour un montant qui atteint au moins le minimum requis par la loi) et d'allouer le montant égal à la valeur nominale des Actions Ordinaires ainsi annulées aux réserves (avec allocation à la prime d'émission) de la société. Il est décidé d'instruire et de déléguer le pouvoir et d'autoriser le Conseil à mettre en place l'annulation de ces actions et la réduction du capital social et les sujets liés et de faire procéder à l'enregistrement par acte notarié des réductions de capital et annulation des actions et modification subséquente des Statuts, et généralement de prendre toute mesure, action ou formalité appropriées ou utiles à la mise en place de ces décisions.

(G) Il est décidé d'autoriser la Société ou toute filiale entièrement détenue à acheter, acquérir, recevoir et/ou détenir des actions dans la Société de temps en temps jusqu'à 99% des actions de Classe A en émission à un moment donné et 100% des actions de Classe B en émission à un moment donné et dans le cas d'acquisitions de valeur, à un prix d'achat n'étant (A) pas inférieur à 10% de la valeur nominale et (B) pas supérieur à cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000), cette autorisation étant donnée pour une période commençant à la date de la présente décision et se terminant à la date de son cinquième anniversaire.

Il est enfin décidé de modifier entièrement et refondre les statuts de la Société pour prendre en compte les décisions ci-dessus et procéder aux modifications telles que décrites dans les statuts modifiés et refondus repris ci-dessous:

Partie I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège social

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Intelsat Global Holdings S.A. (la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modifications de Statuts.

3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.

3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produit ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Partie II. Objet social

Art. 4. Objet social.

4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (any ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.

4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.

4.4 D'une manière générale, la Société peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.

Partie III. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) représenté par un total de cinq millions (5.000.000) Actions Ordinaires entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Cent de Dollar des Etats-Unis (USD 0.01) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.

5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille trois cent quatre-vingt dix-neuf virgule cinq deux neuf un Dollars des Etats-Unis (USD 999.399,5291) représenté par un total de quatre-vingt dix-neuf millions neuf cent trente-neuf mille neuf-cent cinquante-deux virgule neuf un (99.939.952,91) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).

5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable à partir du 23 mars 2012 jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte du 23 mars 2012 de la Société.

5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions de classe A ou de classe B tel que déterminé dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. Pour éviter tout doute, il est précisé que le Conseil peut émettre des Actions de classe A ou de classe B dans devoir respecter de proportions spéciales. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.

5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts.

5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.

5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.

5.6 Toute prime d'émission sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Droits des actions.

6.1 Sous réserve des lois applicables, chaque Action donne droit à un vote lors de toutes les Assemblées Générales des Actionnaires.

6.2 Actions de Classe A: Les Actions de Classe A auront, sous réserve des présents Statuts, les droits et restrictions suivants:

6.2.1 être autorisées à recevoir de tels dividendes, Distributions toutes autres distributions qui peuvent être déclarés de temps à autre; à condition que, sauf en cas d'une Distribution d'Actions de Classe A (telle que définie ci-dessous), les détenteurs d'Actions de Classe A soient autorisés à recevoir les Distributions équivalentes à leur Capital Libéré avant que les détenteurs d'Actions de Classe B soient autorisés à recevoir une quelconque Distribution et, après que chaque détenteur d'Actions de Classe A a reçu des Distributions (à l'exclusion de toutes Distributions d'Actions de Classe A) équivalentes au Capital Libéré dudit détenteur d'Actions de Classe A par rapport à chaque Action de Classe A détenue, les détenteurs d'Actions de Classe B et les détenteurs d'Actions de Classe A seront autorisés à recevoir des Distributions au prorata du nombre d'Actions en circulation de la Société détenues par chacun des Actionnaires; au moment d'une Distribution d'Actions de Classe A aux détenteurs d'Actions de Classe A (une "Distribution d'Actions de Classe A"), la Société procédera simultanément à une distribution d'Actions de Classe B aux détenteurs d'Actions de Classe B pour un montant qui permettra de maintenir la proportion d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B en vigueur le jour d'une telle Distribution de Classe A;

6.2.2 dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire, pour les besoins d'une réorganisation ou autrement, ou au moment d'une distribution du capital, être autorisées à recevoir le surplus d'avoirs de la Société en priorité par rapport aux détenteurs d'Actions de Classe B de la Société jusqu'à ce que les détenteurs d'Actions de Classe A reçoivent leur Capital Libéré (incluant toutes les Distributions antérieures autres que les Distributions d'Actions de Classe A, qui ont été reçues après que la Société ait migré au Luxembourg) par rapport à ladite Action de Classe A, et ensuite, ce surplus d'avoirs sera réparti entre les détenteurs d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B proportionnellement;

6.2.3 dans le cas d'Actions de Classe A détenues par les Actionnaires Management, auront les droits et seront soumises aux obligations d'un Actionnaire Management qui pourraient être prévues dans un Contrat de Gestion (le cas échéant); et

6.2.4 sous réserve de ce qui précède, en général sont autorisées à bénéficier de tous les droits attachés aux Actions.

6.3 Actions de Classe B: Les Actions de Classe B auront, sous réserve des présents Statuts, les droits et restrictions suivants:

6.3.1 être autorisées à recevoir de tels dividendes, Distributions et toutes autres distributions qui peuvent être déclarées de temps à autre de manière équitable avec les détenteurs d'Actions de Classe A; à condition que les détenteurs d'Actions de Classe B ne soient pas autorisés à recevoir leur part proportionnelle de toutes les Distributions faites aux Actionnaires jusqu'à ce que chaque détenteur d'Actions de Classe A reçoive les Distributions (autres que les Distributions autres que de Classe A) équivalentes à leur Capital Libéré en relation avec chaque Action de Classe A détenue, et, ensuite, les détenteurs d'Actions de Classe B et les détenteurs d'Actions de Classe A pourront recevoir les Distributions de manière équitable au prorata du nombre d'Actions de la Société en circulation détenues par chacun de ces Actionnaires; étant entendu qu'au moment d'une Distribution d'Actions de Classe A, la Société devra procéder simultanément à une distribution d'Actions de Classe B aux détenteurs d'Actions de Classe B d'un montant qui permettra de maintenir la proportion d'Actions de Classe A et d'Actions de Classe B en vigueur le jour de la Distribution d'Actions de Classe A; et étant entendu en outre, que pour les besoins de la détermination de la valeur des Actions de Classe A distribuées lors d'une Distribution d'Actions de Classe A, la valeur de chaque Action de Classe A sera égale à l'excédent de de (x) la valeur d'une Action de Classe A par rapport à (y) la valeur d'une Action de Classe B, à chaque fois telle que déterminée le jour d'une Distribution d'Actions de Classe A;

6.3.2 sous réserve de la priorité des Actions de Classe A en vertu de l'article 6.2.2, dans le cas de la liquidation ou de la dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou involontaire, ou pour les besoins d'une réorganisation ou autrement, ou lors d'une distribution du capital, être autorisées à recevoir de manière équitable le surplus d'avoirs de la Société avec les Actions de Classe A;

6.3.3 dans le cas d'Actions de Classe B détenues par les Actionnaires Management, pourront bénéficier des droits et seront soumises aux obligations d'un Actionnaire Management tels qu'ils pourraient être prévues dans un Contrat de Gestion (le cas échéant); et

6.3.4 sous réserve de ce qui précède, sont autorisées à bénéficier de tous les droits attachés aux Actions.

6.4 Actions en Trésorerie: Tous les droits attachés à une Action en Trésorerie seront suspendus et ne seront pas exercés par la Société tant que celle-ci détient une Action en Trésorerie et, sauf disposition contraire de la Loi sur les Sociétés Commerciales, toutes les Actions en Trésorerie seront exclues du calcul du pourcentage ou de la portion du capital social ou des Actions de la Société.

Art. 7. Titres sous forme nominative uniquement.

7.1 Actions

7.1.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative

7.1.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans le dit registre.

7.1.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action est détenue par plus d'une personne (en cas de fraction d'Actions ou autre), les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

7.1.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le registre des Actionnaires comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de tels Actionnaires nominatifs à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistantes, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le registre des actionnaires et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le registre des actionnaires au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

7.1.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.

7.1.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le registre des actionnaires peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve, de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

7.2 Autres Titres

7.2.1 Les Titres (autres que les Actions qui sont couvertes par l'article 7.1) de la Société sont uniquement sous forme nominative.

7.2.2 Les dispositions de l'article 7.1 s'appliquent mutatis mutandis

Art. 8. Transfert d'Actions.

8.1 Un transfert d'Actions nominatives effectué en vertu des dispositions des présents Statuts (y compris sans limitation de l'article Erreur ! Source du renvoi introuvable.) s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

8.2 Tout transfert d'Actions est soumis aux dispositions des présents Statuts et le cas échéant aux dispositions de tout Arrangement ou Contrat de Gestion (le cas échéant) et doit en outre être soumis à l'Arrangement ou au Contrat de Gestion pertinent (le cas échéant) une fois que le bénéficiaire y est devenu partie.

8.3 Tout transfert ou tentative de transfert réalisée ou tentée d'être réalisée en violation des dispositions des présents Statuts ne sera pas reconnue par la Société et ne sera pas inscrite dans le registre des actionnaires.

Partie IV. Administration de la société, Administrateurs uniques

Art. 9. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

9.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a seulement un Actionnaire, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique, le cas échéant, être administrée par un seul Administrateur tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale (et/ou aux assemblées de classes le cas échéant) sont de la compétence du Conseil d'Administration.

9.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.

10.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires de la Société.

10.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour un terme ne pouvant excéder six (6) ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale des Actionnaires. Les Administrateurs seront rééligibles.

10.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 11. Président.

11.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et des Actionnaires, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale des Actionnaires (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

11.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 12. Procédures au sein du Conseil.

12.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) du président ou d'un Administrateur.

12.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.

12.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être tenues en personne, ou dans toutes circonstances par conférence téléphonique (ou tout moyen de communication similaire qui permet à chaque participant de communiquer avec les autres).

12.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.

12.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les membres du Conseil en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité simple des votes exprimés. En cas d'égalité des votes, la décision est considérée comme rejetée.

12.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues ou, à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.

12.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.

12.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par un (1) Administrateur ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

Art. 13. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

13.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).

13.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).

13.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 15. Indemnisation du Conseil.

15.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.

15.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 15.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.

15.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:

15.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses actionnaires en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

15.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

15.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.

15.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.

15.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 16. Conflits d'intérêts.

16.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

Partie V. Assemblées générales des actionnaires

Art. 17. Assemblées des Actionnaires - Assemblée Générale Annuelle.

17.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

17.2 L'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 20.30 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.

17.3 D'autres assemblées d'Actionnaires pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

17.4 Les avis de convocation à toutes les assemblées d'Actionnaires seront envoyés à chaque Actionnaire tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.

17.5 Tout Actionnaire peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.

17.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée des Actionnaires valablement constituée sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

17.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale des Actionnaires.

17.8 Les Assemblées Générales des Actionnaires seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.

17.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:

17.9.1 les date, heure et lieu de l'assemblée générale,

17.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'actionnaire,

17.9.3 le nombre d'actions que l'actionnaire détient,

17.9.4 l'ordre du jour,

17.9.5 le texte des résolutions proposées,

17.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,

17.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'assemblée générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.

17.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires à participer à l'Assemblée par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.

17.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales des Actionnaires s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe.

17.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul Actionnaire, cet Actionnaire unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions de l'Actionnaire unique sont prises à l'écrit.

17.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à participer aux Assemblées Générales.

Partie VI. Modifications statutaires

Art. 18. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise et sinon par les présents statuts.

Partie VII. Exercice social, et Audit

Art. 19. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 20. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui peut mais n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 21. Distributions.

21.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

21.2 L'Assemblée Générale des Actionnaires décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de distribuer tout bénéfice, réserves et/ou primes (conformément aux présents Statuts).

21.3 Les distributions déclarées pourront être payées en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourront être payées au lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale des Actionnaires). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).

21.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) sur une Action après cinq (5) ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur de cette Action, et sera prescrite par le fait du détenteur de cette Action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions.

21.5 Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration soit en numéraire soit en nature (y compris par distribution d'Actions) pourvu que soient respectés les termes et conditions prévus par la loi.

Art. 22. Liquidation.

22.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

22.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions de la Société conformément aux dispositions de ces statuts (et en particulier sans limitation l'article 6).

Partie VIII. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

Art. 23. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Art. 24 Définitions.

Actionnaires	Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré
Actionnaires Majoritaires	Signifie les Actionnaires ne détenant pas moins que 50% du capital social émis de la Société
Actionnaires Management	Signifie tout Actionnaire qui est ou était un employé de la Société ou tout Membre du Groupe, et partie au Contrat de Gestion (le cas échéant)
Actions Ordinaires	Signifie les actions de la Société divisées en différentes classes telles que prévues par les Statuts
Actions de Classe A	Signifie les Actions de la Classe A
Actions de Classe A d'IG	Signifie les actions de Classe A d'IG
Actions de Classe B	Signifie les Actions de la Classe B
Actions de Classe B d'IG	Signifie les actions de Classe B d'IG
Actions en Trésorerie	Signifie toutes Actions détenues par la Société (ou entièrement détenues par une filiale le cas échéant)
Administrateur	Signifie les membres du Conseil d'Administration
Arrangement	Signifie accord ou arrangement, de temps à autre, le cas échéant, entre la Société et les Actionnaires (qui ne sont pas ou n'ont pas été des employés de la Société ou de ses filiales) de la Société, à condition que les Actionnaires Majoritaires soient parties à cet accord ou arrangement (le cas échéant)
Assemblée Générale	Signifie l'assemblée générale des Actionnaires
Capital Libéré	Signifie (A) à l'égard de chaque Action de Classe A émise à la Date de Clôture, la valeur de marché de cette Action de Classe A au jour de la Date de Clôture (laquelle, pour éviter tout doute, était de cent Dollars des Etats-Unis (USD100) pour chaque Action), (B) à l'égard de chaque Action de Classe A acquise lors d'une quelconque Option de Rollover, la valeur de marché de cette Action de Classe A au jour de la Date de Clôture et (C) à l'égard de toute autre Action de Classe A, le prix de souscription ou d'acquisition payé par l'Actionnaire pertinent pour cette Action de Classe A (y compris, sans limitation, le prix d'exercice payé lors de l'exercice de toute Option d'Action sous-jacente)
Classe	Signifie une classe d'Actions de la Société
Classe A	Signifie la classe A d'Actions avec les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société
Classe B	Signifie la classe B d'Actions avec les droits et obligations tels que définis dans les Statuts de la Société
Conseil ou Conseil d'Administration	Signifie le conseil d'administration de la Société
Contrat de Gestion	Signifie un accord ou arrangement, de temps à autre, le cas échéant, entre la Société et les Actionnaires qui sont (ou étaient) des employés de la Société ou de son Groupe, portant entre autres sur la Société et les Actions détenues par les Actionnaires Management, à condition que les Actionnaires Majoritaires soient parties à un tel accord ou arrangement (le cas échéant)
Date de Clôture	Signifie le 4 février 2008
Distributions	Signifie (A) des distributions des Actions de Classe A, (B) des distributions en cas de liquidation de la Société, et (C) d'autres distributions payables aux actionnaires pour lesquels ce droit à recevoir de telles distributions n'empêcherait pas que les Actions de Classe A soit qualifiées de "service recipient stock" conformément aux termes de

	la loi américaine dite United States Department of Treasury Regulation Section 1.4909A-1(b)(5)(iii)
Groupe	Signifie la Société et ses filiales
Intelsat Holdings, Ltd.Share Incentive Plan	Signifie le Intelsat Holdings, Ltd. 2005 Share Incentive Plan, tel que modifié
IG	Signifie Intelsat Global S.A. (RCS Luxembourg B 149.927
Loi sur les Sociétés Commerciales	Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute loi remplaçante de celle-ci)
Option d'Actions	Signifie des options à souscrire pour une (des) Action(s) de Classe A ou de Classe B de la Société
Option de Rollover	Signifie une option d'actions non qualifiée de la Société émise à un détenteur d'option le jour de la Date de Clôture en contrepartie de l'achèvement et l'annulation d'un ou plusieurs droits d'option d'actions émis conformément
Statuts	Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre
Titres	Signifie toute valeur mobilière (y compris, sans limitation, Actions, obligations, billets, bons, options, certificats bénéficiaires ou autres) émises par la Société

Art. 25. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la présente décision a été clôturée.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui sont supportées par Société en raison des décisions ci-dessus sont estimées à environ EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais et suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergence entre le texte anglais et le texte française, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg en date des présentes.

Après lecture du présent acte la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2012. Relation: LAC/2012/14276. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

Référence de publication: 2012039863/1112.

(120052602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

TASL S.A., société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.933.

PROJET COMMUN DE FUSION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of March, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette,

There appear:

(1) the board of directors of Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 28.967 (the Absorbing Company),

hereby represented by Michel van Krimpen and Gilles Jacquet, directors, by virtue of a resolution of the board of directors of the Absorbing Company dated 27 March 2012; and

(2) Stéphane Weyders, as sole director of TASL S.A., a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de

Commerce et des Sociétés) under the number B 94.933 (the Absorbed Company and, together with the Absorbing Company, the Merging Companies).

A copy of the resolutions of the board of directors of the Absorbing Company, after having been signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties request the undersigned notary to record the following common merger plan, drawn-up by the management bodies of the Merging Companies in accordance with section XIV (Mergers) of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act):

1. Introduction.

(a) All the shares in the Absorbed Company are currently held by Stefid S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 123.961 (Stefid).

(b) Stefid agreed to sell and the Absorbing Company agreed to purchase all the shares in the Absorbed Company, subject to certain conditions precedent (the Acquisition).

(c) The Commission de surveillance du secteur financier approved on 8 March 2012 the Acquisition, in accordance with articles 15(6) and 57(1) of the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector (the Luxembourg Banking Act 1993).

(d) The management bodies of the Merging Companies have decided to enter into a merger process whereby, subject to completion of the Acquisition, the Absorbing Company will absorb the Absorbed Company (the Merger) without liquidation of the Absorbed Company, as a result of which all the assets and liabilities of the Absorbed Company (the Assets and Liabilities) will be transferred to the Absorbing Company by operation of law, in accordance with articles 278 and 279 of the Companies Act.

2. Characteristics of the merger.

2.1 Characteristics of the Merging Companies (article 261(2)a) of the Companies Act)

(a) The Absorbing Company is a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 28.967.

The Absorbing Company was incorporated pursuant to a deed of 30 September 1988 of Maître Christine Doerner, notary residing in Bettembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 December 1988 under the number 336. The articles of association of the Absorbing Company have been amended for the last time pursuant to a deed of 28 July 2008 of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Belvaux, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 13 August 2008 under the number 1976.

The legal form, the name and the registered office of the Absorbing Company will not change as a result of the Merger.

(b) The Absorbed Company is a Luxembourg société anonyme, having its registered office at 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 94.933.

The Absorbed Company was incorporated pursuant to a deed of 26 June 2003 of Maître Frank Molitor, notary residing in Dudelange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 4 September 2003 under the number 905. The articles of association of the Absorbed Company have been amended for the last time pursuant to a deed of 26 April 2011 of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 5 August 2011 under the number 1794.

2.2 Holding by the Absorbing Company of all the shares in the Absorbed Company

(a) Following completion of the Acquisition, the Absorbing Company will hold all the shares in the Absorbed Company.

(b) In accordance with article 279 of the Companies Act, the approval of the Merger by the extraordinary general meeting of each of the Merging Companies will therefore not be required, it being understood that one or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5% of its shares is/are entitled, during the one-month period preceding the Effective Date (as defined below), to require that a general meeting of the Absorbing Company be called to resolve on the approval of the Merger.

2.3 Effective date of the Merger

(a) The Merger will be effective between the Merging Companies, at least one month after the publication of the present common merger plan in the Mémorial C; Recueil des Sociétés et Associations, on the date (the Effective Date) on which completion of the Acquisition will occur.

(b) The Merger will be enforceable against third parties on the date of the publication of the minutes of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company acknowledging completion of the Acquisition.

(c) For accounting purposes, the Merger shall be deemed to be effective as from 1 January 2012. Consequently, the operations performed by the Absorbed Company between 1 January 2012 and the Effective Date shall for accounting purposes be retroactively considered as having been performed by the Absorbing Company.

2.4 Rights reserved by the Absorbing Company to particular classes of shareholders or holders of other financial instruments, or measures proposed concerning them (article 261(2)1) of the Companies Act)

No particular classes of shareholders or of holders of financial instruments other than the shares of the Merging Companies exist.

2.5 Special advantages granted to members of the administrative, management, supervisory or controlling organs of the Merging Companies (article 261(2)g) of the Companies Act)

No particular benefits are provided in favour of the members of any of the above categories.

3. Transfer of the assets and Liabilities.

(a) In accordance with articles 274 and 278 of the Companies Act, as a result of the Merger:

(i) the Assets and Liabilities will be transferred to the Absorbing Company by operation of law;

(ii) the Absorbed Company will cease to exist, and

(iii) the shares of the Absorbed Company, held by the Absorbing Company, the Absorbed Company or by a third party acting in its own name but on behalf either of the Absorbing Company or the Absorbed Company, will be cancelled.

(b) By way of exception to paragraph 3(a), the transfer of industrial and intellectual property rights and of ownership or other rights on assets other than collateral established on movable and immovable property will be enforceable against third parties upon fulfilment of the conditions provided for in the specific laws governing such operations.

4. Information concerning the merger. The documents referred to in article 267 paragraph 1, a), b) and c) of the Companies Act, will be available at least during the one-month period preceding the Effective Date, for inspection by the shareholders at the registered offices of the Merging Companies.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Merging Companies as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger project pursuant to article 271 (2) of the Luxembourg Company Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, the appearing parties sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sept mars, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Comparaissent:

1. Le conseil d'administration de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967 (la Société Absorbante),

ici représenté par Michel van Krimpen et Gilles Jacquet, administrateurs, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société Absorbante du 27 mars 2012; et

2. Stéphane Weyders, administrateur unique de TASL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.933 (la Société Absorbée, et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés Fusionnantes),

Une copie des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante, après avoir été signées ne varietur par les parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes requièrent le notaire instrumentant d'acter le projet commun de fusion qui suit, préparé par les organes de gestion des Sociétés Fusionnantes conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

1. Introduction.

(A) Toutes les parts de la Société Absorbée sont actuellement détenues par Stefid S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.961 (Stefid).

(B) Stefid a accepté de vendre, et la Société Absorbante a accepté d'acquiescer toutes les parts de la Société Absorbée, sous réserve de certaines conditions suspensives (l'Acquisition).

(C) La Commission de surveillance du secteur financier a approuvé le 8 mars 2012 l'Acquisition, conformément aux articles 15(6) et 57(1) de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier (la Loi Bancaire de 1993).

(D) Les organes de gestion des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'entrer dans un processus de fusion selon lequel, sous réserve de la finalisation de l'Acquisition, la Société Absorbante absorbera la Société Absorbée (la Fusion) sans liquidation de la Société Absorbée, à la suite de laquelle tous les actifs et passifs de la Société Absorbée (l'Actif et le Passif), seront transférés à la Société Absorbante par application de la loi, conformément aux articles 278 et 279 de la Loi sur les Sociétés.

2. Caractéristiques de la fusion.

2.1 Caractéristiques des Sociétés Fusionnantes (article 261 (2) a) de la Loi sur les Sociétés)

(a) La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.967.

La Société Absorbante a été constituée suivant acte reçu le 30 September 1988 de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 336 du 22 décembre 1988. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 28 juillet 2008 de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1976 du 13 août 2008.

La forme légale, sa dénomination et le siège social de la Société Absorbante ne seront pas modifiées à la suite de la Fusion.

(b) La Société Absorbée est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg et inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.933.

La Société Absorbée a été constituée suivant acte reçu le 26 juin 2003 de Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché du Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 905 du 4 septembre 2003. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1794 du 5 août 2011.

2.2 Détention par la Société Absorbante de toutes les parts de la Société Absorbée

(a) A la date de réalisation de l'Acquisition, la Société Absorbante détiendra toutes les parts de la Société Absorbée.

(b) Conformément aux dispositions de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés, l'approbation de la Fusion par l'assemblée générale extraordinaire de chacune des Sociétés Fusionnantes ne sera pas nécessaire, étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante détenant au moins 5% des parts de la société peut ou peuvent, pendant le délai d'un mois qui précède la Date d'Effet (tel que défini ci-dessous), convoquer l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante pour statuer sur l'approbation de la Fusion.

2.3 Date d'effet de la Fusion

(a) La Fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes au moins un mois après la publication de ce projet commun de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, à la date (la Date d'Effet) où la réalisation de l'Acquisition a lieu.

(b) La Fusion sera opposable aux tiers à la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante reconnaissant la réalisation de l'Acquisition.

(c) Du point de vue comptable, la Fusion sera réputée prendre effet à partir du 1^{er} janvier 2012. Par conséquent, les opérations effectuées par la Société Absorbée entre le 1^{er} janvier 2012 et la Date d'Effet doivent sur le plan comptable être considérés comme ayant été effectués par la Société Absorbante de manière rétroactive.

2.4 Droits réservés par la Société Absorbante à des catégories particulières d'actionnaires ou des titulaires d'autres instruments financiers, ou les mesures proposées à leur égard (article 261(2)f) de la Loi sur les Sociétés)

Il n'existe pas de classes d'actionnaires ou de détenteurs d'instruments financiers autres que les actions des Sociétés Fusionnantes.

2.5 Avantages particuliers accordés aux membres du personnel administratif, de gestion, les organes de surveillance ou de contrôle des sociétés qui fusionnent (art. 261 (2)g) de la Loi sur les Sociétés)

Aucun avantage particulier n'est fourni à un membre de l'une des catégories ci-dessus.

3. Transfert de l'actif et du passif.

(a) Conformément aux articles 274 et 278 de la Loi sur les Sociétés, à la suite de la Fusion:

(i) l'Actif et le Passif seront transférés à la Société Absorbante de plein droit;

(ii) la Société Absorbée cessera d'exister, et

(iii) les actions de la Société Absorbée, détenues par la Société Absorbante, la Société Absorbée ou par un tiers agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société Absorbante ou de la Société Absorbée, seront annulées.

(b) Par dérogation au paragraphe 3 (a), le transfert des droits de propriété industrielle et intellectuelle ainsi que des droits de propriété ou autres droits sur les actifs autres que les sûretés réelles sur biens meubles et immeubles sera opposable aux tiers, à la réalisation des conditions prévu dans les lois spécifiques régissant ces opérations.

4. Informations concernant la fusion. Les documents visés à l'article 267, alinéa 1, a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés, seront disponibles au moins pendant la période d'un mois précédant la Date d'Effet, aux fins d'inspection par les actionnaires au siège social des Sociétés Fusionnantes.

Estimation des frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par Sociétés Fusionnantes en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du projet de fusion conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que sur demande des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi le présent acte notarié est passé à Luxembourg, le jour et l'année mentionnés ci-dessus.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, lesdites personnes ont signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: van Krimpen, Jacquet, Weyders, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 30 mars 2012.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2012040907/211.

(120054099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2012.

Tiptop Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: JMR Signalétique.

Siège social: L-8185 Kopstal, 4, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 158.455.

L'an deux mille douze, le treize février;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Madame Micheline Thérèse dite Isabelle ASSAUD, employée privée, née à Dijon (France), le 24 janvier 1961, demeurant à L-8185 Kopstal, 4, rue de Mamer.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "TIPTOP IMMO S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-8185 Kopstal, 4, rue de Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 158455, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 21 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 789 du 21 avril 2011;

- Que la comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

Art. 3. La Société a pour objet l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la prise en bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu, qu'elles soient commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi qu'une exploitation d'une agence immobilière.

Elle a également pour objet la promotion immobilière et la gestion de syndic de copropriété.

De plus la Société a pour objet toutes opérations ayant trait au home relouking et home staging.

La Société a en outre pour objet:

- l'achat et la vente de produits signalétiques, de supports de présentation, d'objets publicitaires; et
- le conseil en communication.

La Société a par ailleurs comme objet la réalisation de toutes activités commerciales, en accord avec les dispositions de la loi du 2 septembre 2011 et des dispositions de la loi du 9 juillet 2004, modifiant la loi modifiée du 28 décembre 1988 concernant le droit d'établissement et réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

En général, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide d'adopter, pour l'exercice du commerce de l'achat-vente de produits signalétiques, de supports de présentation, d'objets publicitaires ainsi que du conseil en communication, l'enseigne commerciale de "JMR Signalétique".

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. T. ASSAUD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 février 2012. LAC/2012/7545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012027811/56.

(120036333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mars 2012.

Batitec S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 75.581.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012027975/9.

(120036887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Maison Scherrer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 42, avenue François-Clément.

R.C.S. Luxembourg B 155.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012028199/14.

(120036393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Prisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 47.006.

L'an deux mille douze, le dix-sept février.

Pardevant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «PRISMA S.A.», avec siège social à L-6947 Niederanven Zone Industrielle Bombicht, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.006, constituée suivant acte de Maître Robert SCHUMAN, notaire alors de résidence à Rambrouch, en date du 9 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 22 juin 1994 sous la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte de Maître Fernand UNSEN, notaire alors de résidence à Diekirch, en date du 17 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 23 du 5 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Vanessa ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole MILTGEN, commerçante, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-6947 Niederanven Zone Industrielle Bombicht à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

2. Modification de l'article 2, alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter le changement de siège dont question au point 1.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts qui se lira désormais comme suit:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. ALEXANDRE, C. MILTGEN, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 février 2012. Relation: MER/2012/399. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): E. WEBER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028266/56.

(120036518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pharmacopole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3345 Leudelange, 15, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 57.365.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012028258/14.

(120037037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

IREF Art-Invest Cologne Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.907.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028131/10.

(120036684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**IWI International Wealth Insurer, Société Anonyme,
(anc. Dexia Life & Pensions, Dexia Life & Pensions Luxembourg).**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 39.593.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028140/11.

(120036938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Blygedacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 167.198.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-sept février.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Kristel LOVENIERS, gérant, née le 30 septembre 1969 à Temse (Belgique), résidant à 9140 Temse (Belgique) 106, Kasteelstraat.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BLYGEDACHT S.à r.l. ("la Société"), régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ultérieurement ("la

Loi") ainsi que par les statuts tels qu'établis par acte constitutif et tels que modifiés ultérieurement, le cas échéant ("les Statuts").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse de la même municipalité par simple résolution de la Gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La Société a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément à la loi du 6 décembre 1991, relative au secteur de l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg, telle que coordonnée par la loi du 13 juillet 2005.

En vue d'atteindre cet objectif, la Société sera autorisée à rechercher pour sa clientèle toutes polices d'assurances qui conviennent le mieux aux besoins de ses clients.

La Société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

La Société peut également s'intéresser par voie d'apport, de cession ou de fusion à toutes autres sociétés ou entreprises similaires susceptibles de favoriser directement ou indirectement le développement des affaires.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée. Le décès ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales sans valeur nominale, libérées intégralement.

Les parts sociales sont et resteront nominatives. Le capital souscrit peut être augmenté ou, le cas échéant, réduit par l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, respectant les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. La gestion de la Société appartient à un ou plusieurs gérants ("la Gérance"), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale pour une durée illimitée ou limitée. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale statuant en conformité avec les dispositions de la Loi.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale relèvent de la Gérance.

Art. 7. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. La Gérance établit les comptes annuels tels que prévus par la Loi. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde restant est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 9. La Gérance peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des conditions prévues par la Loi. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 10. La Société peut être dissoute en observant les conditions requises par la Loi. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription

Toutes les parts sociales ont été souscrites par:

Madame Kristel LOVENIERS, prénommée	100 parts sociales
Total:	100 parts sociales

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi ont été entièrement accomplies.

Résolutions de l'associé unique

Le comparant prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, a ensuite pris les résolutions suivantes:

1. La Gérance est composée d'un gérant unique, à savoir Madame Kristel LOVENIERS, prénommée. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur le bilan arrêté au 31 décembre 2012.

2. Le siège social de la Société est établi au 31, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Loveniers et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 février 2012. LAC/2012/9451. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012027986/83.

(120037021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

IREF Art-Invest Hotel, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028133/10.

(120036662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Les Marres Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.953.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Madame Stéphanie COLLEAUX. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

LES MARRS INVESTISSEMENT

C. GASPAR / B. PRUDHOMME

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012029333/15.

(120038376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

IREF Art-Invest Hotel Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.926.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028135/10.

(120036652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Norrlanda Oil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 100.482.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 février 2012

Est élu Président du Conseil d'administration Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg,
qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012029409/16.

(120038650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

ProLogis UK LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 86.130.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of January.
Before us Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance VII S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de La Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 90.148),

duly represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by a virtue proxy given in Luxembourg on 25 January 2012, which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party declares that it is the sole shareholder of ProLogis UK LXXXII S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by notarial deed on February 13, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 832 of 31 May 2002 (the "Company"). The Company's Articles of Incorporation have not been amended since that date.

The appearing party, represented as above mentioned, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.-GBP) so as to raise it from its present amount of TEN THOUSAND POUNDS (10,000.-GBP) to FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.-GBP) by the issuing of TWO HUNDRED AND FIFTY (250) new shares with a par value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) having the same rights and obligations as the existing shares.

The appearing party declares that the increase of the share capital is subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance VII S.à r.l. and entirely paid up in cash so that the sum of FIVE THOUSAND POUNDS (5,000.GBP) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is fixed at FIFTEEN THOUSAND POUNDS (15,000.-GBP) represented by SEVEN HUNDRED AND FIFTY (750) shares with a nominal value of TWENTY POUNDS (20.-GBP) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings".

Estimate of costs

The person appearing estimates the value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital at ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.- EUR.)

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing who is known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L'an deux mil douze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ProLogis European Finance VII S.à r.l., une société créée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 90148),

dûment représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 25 janvier 2012, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit est, déclare qu'elle est l'associé unique de ProLogis UK LXXXII S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié le 13 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 832 du 31 mai 2002 (la "Société"). Les Statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.- GBP) pour le porter de son montant actuel de DIX MILLE LIVRES STERLING (10.000.-GBP) à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.-GBP), par l'émission de DEUX CENT CINQUANTE (250) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

La comparante déclare que l'augmentation du capital social est souscrite et entièrement libérée en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance VII S.à r.l. de sorte que la somme de CINQ MILLE LIVRES STERLING (5.000.-GBP) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à QUINZE MILLE LIVRES STERLING (15.000.GBP), représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT LIVRES STERLING (20.-GBP) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais

La comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette augmentation de capital à MILLE DEUX CENTS EURO (1.200.- EUR)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} février 2012. Relation: LAC/2012/5031. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028242/94.

(120036923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Compagnie du Téléphone S.à r.l.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.055.

L'an deux mille onze, le sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Daniel Abittan, dirigeant d'entreprises, né le 27 mai 1951 à Casablanca (Maroc), demeurant 15, chemin de la Falaise, CH-1096 Gland, Suisse,

ici représenté par Monsieur Rodolphe Mouton, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 décembre 2011.

La procuration signée «ne varietur» par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Compagnie du Téléphone S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de trente millions deux cent quatre-vingt-douze mille six cent soixante-quinze euros (EUR 30.292.675,-), inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.055, dont les statuts ont été adoptés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 22 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 1^{er} mars 2006, numéro 443. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2151 du 4 novembre 2009.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de modifier le statut de la Société de «société de participations financières» («SOPARFI») en une «société de gestion de patrimoine familial» («SPF») tel que régie par la loi du 11 mai 2007, telle que modifiée.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'article 1^{er} des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe par les présentes une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par les présents statuts, ainsi que par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), telle que modifiée.»

Troisième résolution:

Suite à la première résolution, l'article 2 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La Société pourra détenir une participation dans une autre société à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de celle-ci.

La Société pourra également accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toutes opérations se rattachant à son objet ou le favorisant, dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée.»

Quatrième résolution:

Suite à la première résolution, l'article 4 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination de Compagnie du Téléphone S.à r.l., SPF.»

Cinquième résolution:

Suite à la première résolution, l'article 9 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** Les parts sociales peuvent seulement être cédées à des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

Sixième résolution:

Suite à la première résolution, l'article 24 des statuts de la Société sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une SPF, telle que modifiée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. MOUTON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16682. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012028002/72.

(120037020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

IREF Art-Invest KoelnTurm Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 163.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028138/10.

(120036676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Herblay S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.916.

*Extrait des résolutions prises par l'associé
unique de la Société en date du 24 février 2012*

En date du 24 février 2012, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter les démissions de Monsieur Didier KIRSCH et Monsieur Claude FABER de leur mandat de gérant A de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Heinz GRABHER et Monsieur Johannes BURGER, en tant que gérants A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- de transférer le siège social de la Société du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Heinz GRABHER, gérant A
- Monsieur Johannes BURGER, gérant A
- Madame Catherine KOCH, gérant B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2012.

Herblay S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012028097/32.

(120036934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**Matterhorn Holding & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Olympus Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028194/11.

(120037008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**Ziggi Corp S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Adra S.A.).**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 154.257.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028374/11.

(120036925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Tiptop Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8185 Kopstal, 4, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 158.455.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012028333/14.

(120036349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Semeraro Real Estate Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 102.991.

Mention en remplacement du dépôt L110193680 du 06/12/2011

Les statuts coordonnés au 24/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 05/03/2012.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012028304/13.

(120036963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ION Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.020.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 70.981.

—
Extrait rectificatif des résolutions prises par l'associé unique le 8 décembre 2011

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Luciano Poli de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

L'Associé Unique nomme en tant que gérants A Monsieur Andre Galle avec adresse professionnelle H.H. Dowweg 5, 4542 NM Hoek, Pays-Bas, ainsi que Monsieur Ahmet Gokcen, avec adresse professionnelle Rotweg 6, 8820 Waedenswil, Suisse pour une durée indéterminée.

L'Associé Unique nomme en tant que gérants B Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 et Lux Konzern S.à r.l. ayant son siège social au 40, Avenue Monterey à L-2163 pour une durée indéterminée.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012029916/20.

(120039322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Outlet Mall Sub Group Holding No. 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 140.556.

—
Extrait des décisions de l'Associé Unique de la Société prises par écrit le 6 mars 2012

L'Associé Unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

De prendre acte de la démission de Monsieur David Williams en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012;

De nommer Andrew Rich, né le 16 mars 1978 à Braintree au Royaume -Uni, domicilié professionnellement au 201 Bishopsgate EC2M3AE Londres, Royaume-Uni, en qualité d'administrateur de la Société avec effet au 6 mars 2012.

Référence de publication: 2012029417/13.

(120038401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Matterhorn Topco & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.824.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028195/10.

(120036987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ProLogis UK CCVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.104.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012028241/10.

(120036577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ProLogis UK XXXV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 78.058.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012028244/10.

(120036578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

W.M.A., World Management Assistance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 65.434.

Extrait de cession de parts sociales du 13 janvier 2012

En vertu de contrats de cession datés du 13 janvier 2012:

- La société TOBIAS S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 77866, avec siège social 54, boulevard Napoléon 1^{er} à L-2210 Luxembourg, a cédé 10 parts sociales qu'elle détient dans la société à M. Laurent WEBER, né le 14 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette;

- La société SILVER ROCKET S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 162883, avec siège sociale 24, rue Astrid à L-1143 Luxembourg, a cédé 15 parts sociales qu'elle détient dans la société à M. Laurent WEBER, né le 14 août 1963 à Dudelange, demeurant professionnellement 36, rue Emile Mayrisch à L-4240 Esch-sur-Alzette.

La nouvelle répartition des 500 parts sociales est la suivante:

TOBIAS S.A., propriétaire de 90 parts sociales

SILVER ROCKET S.A., propriétaire de 135 parts sociales

JNL PARTICIPATIONS S.A., propriétaire de 250 parts sociales

M. Laurent WEBER, propriétaire de 25 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2012.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012030104/24.

(120039109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

AB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.000.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 163.229.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth December.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AB Canada Holdings II Partnership, an Ontario general partnership, having its registered address at at c/o Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Suite 6100, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1B8 Canada and registered under the Business Names Act (Ontario) under registry number 210997839 (the "Shareholder")

here represented by Me Olivier GASTON-BRAUD, residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 13 December 2011.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the sole shareholder of AB Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the registration number B 163229 (the "Company")

incorporated by a deed of the undersigned notary dated 19 August 2011, as published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2619 dated 27 October 2011.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the constitution of the Company.

Such appearing party, represented as stated here above, has declared and requested the undersigned notary to state that the agenda of the resolutions of the Shareholder of the Company is worded as follows.

Agenda:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,975,000.- (two million nine hundred and seventy-five thousand United States Dollar) by issuing 119,000 (one hundred and nineteen thousand) new shares (the "Shares") with a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each to the Shareholder, so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 3,000,000.- (three million United States Dollars);

2. Subscription and payment for the new Shares and the related share premium shall be by a contribution in kind, consisting of a portion of an existing and unquestioned claim against AE Consolidation Limited, a company incorporated in England and Wales with registered number 07666089, with its registered office at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS (the "UK BidCo"), held by the Shareholder and a portion of an existing claim against the Company;

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company; and

4. Miscellaneous.

The Shareholder of the Company, having recognised to be fully informed of the foregoing agenda and having waived convening notices, then passed the following resolutions:

First resolution

It is hereby resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of USD 2,975,000.- (two million nine hundred and seventy-five thousand United States Dollar)

by issuing 119,000 (one hundred and nineteen thousand) new Shares with a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each to the Shareholder,

so as to raise it from its current amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) to USD 3,000,000.- (three million United States Dollars).

Second resolution

It is hereby resolved to set up a share premium account in accordance with article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Subscriptions - Payments

Thereupon the prenamed Shareholder of the Company, duly represented as stated above, declared to subscribe 119,000 (one hundred and nineteen thousand) new Shares with a nominal value of USD 25.- (twenty-five United States Dollars) each, and to make a payment in full for such new Shares and the share premium by a contribution in kind, consisting of a portion of an existing and unquestioned claim against the UK BidCo, held by the Shareholder and a portion of an existing claim against the Company, such contribution amounting in total to USD 55,757,772.84 (fifty-five million seven hundred fifty-seven thousand seven hundred and seventy-two US Dollars and eighty four cents) (the "Contribution").

Such Contribution of USD 55,757,772.84 (fifty-five million seven hundred fifty-seven thousand seven hundred and seventy-two US Dollars and eighty four cents) is to be allocated as follows:

(i) The amount of USD 2,975,000.- (two million nine hundred and seventy-five thousand United States Dollar) is to be allocated to the nominal capital amount of the Company; and

(ii) The amount of USD 52,782,772.84- (Fifty-two million seven hundred eighty-two thousand seven hundred and seventy-two United States Dollars and eighty-four cents) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It appears from a "Valuation certificate in view of a contribution in kind" prepared by the sole manager of the Company and presented to the notary that the sole manager of the company has evaluated the Contribution at least at USD 55,757,772.84 (fifty-five million seven hundred fifty-seven thousand seven hundred and seventy-two US Dollars and eighty four cents), which therefore is worth at least the nominal value of the Shares issued in consideration and connected share premium.

Effective implementation of the aforementioned Contribution

The Shareholder declares that:

- it has the sole legal and beneficial title and right over the Contribution and possesses the power to assign it, it being legally and conventionally freely transferable; and

- all further formalities are in course in the country of the location of the Contribution in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward the the UK BidCo and any third party.

Valuation of the aforementioned contributions

It furthermore appears from the aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" signed by the sole manager of the Company on 13 December 2011 that the total value of the Contribution made to the Company amounts to no less than USD 55,757,772.84 (fifty-five million seven hundred fifty-seven thousand seven hundred and seventy-two US Dollars and eighty-four cents), and that USD 2,975,000.- (two million nine hundred and seventy-five thousand United States Dollar) of this total amount be considered as corporate capital and the remainder as share premium.

The proof of the existence, the value and the free transferability of the Contribution has thus been given to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The Sole Shareholder of the Company declares that it will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the aforementioned contributions.

The aforementioned "Valuation certificate in view of a contribution in kind" shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Third resolution

Thereupon, it is hereby resolved to accept the aforementioned subscription and Contribution. As a result of the above corporate capital increase, it is recorded that the shareholding in the Company is as follows:

- AB Canada Holdings II Partnership (one hundred and twenty thousand) shares. 120,000.-

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, it is hereby resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set three million United States Dollars (USD 3,000,000.-) divided into one hundred and twenty thousand (120,000) shares with a nominal value of twenty-five United States Dollars (USD 25.-) each, all of which are fully paid up.”

Fifth resolution

The Shareholder of the Company resolved to authorise the sole manager of the Company to execute and deliver, under his sole signature, on behalf of the Company, any documents necessary or useful in connection with the filing and registration required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg regarding the above resolutions and, in particular, to register the newly issued Shares in the register of the Company.

Expenses

The expenses incurred in connection with the present deed are estimated to be approximately EUR 6,600.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning.

The document having been read to the appearing party, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AB Canada Holdings II Partnership., une société d'Ontario, Canada (Ontario General Partnership), ayant son siège social à c/o Osler, Hoskin & Harcourt LLP, Suite 6100, 1 First Canadian Place, Toronto, Ontario, M5X 1B8, Canada et immatriculée selon le Business Names Act (Ontario) sous le numéro 210997839 (ci-après l'«Associé»),

ici représentée par Me Olivier GASTON-BRAUD, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé daté du 13 décembre 2011,

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associé unique de la société AB Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, au 6, rue Guillaume Schneider, Grand-Duché du Luxembourg, ayant un capital social de USD 25.000,- (vingt-cinq mille Dollars Américains) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163229 (ci-après la «Société») par acte notarié du 19 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2619 le 27 octobre 2011.

Les statuts de la Société n'ont pas été amendés depuis la constitution de la Société.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter que l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire des associés est comme suit:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.975.000,- (deux millions neuf cent soixante-quinze mille Dollars Américains) par la création et l'émission de 119.000,- (cent dix-neuf mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 25,-USD (vingt-cinq Dollars Américains) chacune, pour le porter de son montant actuel de USD 25.000,- (vingt-cinq mille Dollars Américains) à USD 3.000.000,- (trois millions de Dollars Américains);

2. Souscription et libération des nouvelles Parts Sociales et de la prime d'émission afférente moyennant un apport en nature d'une partie d'une créance existante et non contestée à l'encontre de la société AE Consolidation Limited, une société dûment constituée en Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro d'immatriculation 07666089, ayant son siège social à 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS (la «UK BidCo») détenue par l'Associé et d'une partie d'une créance existante contre la Société;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société;

4. Divers.

L'Associé unique de la Société, après s'être déclaré parfaitement informé de l'ordre du jour ci-avant exposé et après avoir renoncé aux formalités de convocation, a alors pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 2.975.000,- (deux millions neuf cent soixante-quinze mille Dollars Américains)

par la création et l'émission de 119.000,- (cent dix-neuf mille) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq Dollars Américains) chacune,

pour le porter de son montant actuel de USD 25.000,-(vingt-cinq mille Dollars Américains) à USD 3.000.000,- (trois millions de Dollars Américains).

Deuxième résolution

Il est décidé d'établir un compte prime d'émission conformément à l'article 5 des statuts de la Société.

Souscriptions - Libérations

Ensuite, l'Associé prémentionné de la Société, dûment représenté comme précisé précédemment, déclare souscrire 119.000,- (cent dix-neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de USD 25,- (vingt-cinq Dollars Américains) chacune et déclare libérer les dites nouvelles parts sociales et la prime d'émission par un apport en nature consistant en une partie d'une créance existante et non contestée à l'encontre de la UK BidCo détenue par l'Associé et d'une partie d'une créance existante contre la Société (ci-après «l'Apport»)

Cet apport de USD 55.757.772,84 (cinquante-cinq millions sept cent cinquante-sept mille sept cent soixante-douze Dollars Américains et quatre-vingt quatre cents) doit être affecté comme suit:

(i) Le montant de USD 2.975.000,- (deux millions neuf cent soixante-quinze mille Dollars Américains) doit être affecté au compte capital social de la Société; et

(ii) Le montant de USD 52.782.772,84 (cinquante-deux millions sept cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-douze Dollars Américains et quatre-vingt-quatre cents) doit être affecté au compte prime d'émission de la Société.

Il résulte d'un «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» préparé par la gérance de la Société et présenté au notaire que la gérance de la Société a évalué l'Apport à au moins USD 55.757.772,84 (cinquante-cinq millions sept cent cinquante-sept mille sept cent soixante-douze Dollars Américains et quatre-vingt-quatre cents) valant ainsi au moins la valeur nominale des parts sociales émises en question et la prime d'émission y afférente.

Mise en oeuvre des apports susmentionnés

L'Associé déclare:

- Qu'il a l'unique et plein titre et droit juridique et économique sur l'Apport et qu'il a le pouvoir de le céder librement et que l'Apport est légalement et contractuellement transférable librement;

- Que toute formalité supplémentaire requise dans le pays de provenance de l'Apport est actuellement remplie afin d'assurer que le transfert soit dûment effectué et formalisé et qu'il devienne effectif en tout lieu et opposable envers la UK BidCo et toutes les personnes tiers.

Evaluation des apports prémentionnés

Il résulte du «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant signé par le gérant unique de la Société en date du 13 décembre 2011 que la valeur globale du prêt Apport fait à la Société équivaut au moins à USD 55.757.772,84 (cinquante-cinq millions sept cent cinquante-sept mille sept cent soixante-douze Dollars Américains et quatre-vingt-quatre cents) et que USD 2.975.000,-(deux millions neuf cent soixante-quinze mille Dollars Américains) de ce montant est à considérer comme capital social et le reste comme prime d'émission.

Ainsi, la preuve de l'existence, de la valeur et du libre transfert de l'Apport a été fournie à la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Associé unique de la Société déclare que toutes les formalités concernant le transfert de l'Apport à la Société seront réalisées.

Le «rapport d'évaluation en vue d'un apport en nature» dont il a été question ci-avant demeurera annexé au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

Troisième résolution

Partant, il est décidé d'accepter la souscription et libération dont il a été question ci-avant. En conséquence de la présente augmentation de capital, il est constaté que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

AB Canada Holdings II Partnership (cent vingt mille) Parts Sociales 120.000,-

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'Associé unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital souscrit.** Le capital social souscrit est fixé à trois millions de Dollars Américains (USD 3.000.000,-) représenté par cent vingt mille (120.000) parts sociales, entièrement libérées ayant une valeur nominale de vingt-cinq Dollars Américains (USD 25,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé unique de la Société décide d'autoriser le gérant unique de la Société agissant individuellement avec plein pouvoir de substitution à signer et émettre par sa seule signature au nom de la Société tout document nécessaire ou utile en relation avec l'inscription requise par la loi du Grand Duché de Luxembourg au sujet des résolutions ci-dessus et, plus particulièrement, d'inscrire les Parts Sociales nouvellement émises dans le registre de la Société.

Coûts

Les frais, occasionnés par le présent acte sont approximativement estimés à la somme de EUR 6.600,-.

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-ville date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Signé: O. Gaston-Braud et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56336. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mars 2012.

Référence de publication: 2012027933/225.

(120036532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

**Vinson Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crossfit S.à r.l.).**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.
R.C.S. Luxembourg B 159.978.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 février 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012028359/12.

(120036604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

ProLogis UK XXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 78.060.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2012.

Référence de publication: 2012028245/10.

(120036579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Prisma S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 47.006.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028267/10.

(120036519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Treborasset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 141.275.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012028334/9.

(120036976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029294/10.

(120038734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Millesime Groupe Participation S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.120.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation avec effet immédiat de la convention de domiciliation conclue le 02 mai 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

Millesime Groupe Participation S.A., B 128 120, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et

Citco C&T (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

Fait à Luxembourg, le 07 mars 2012.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Christelle Ferry / Fabio Spadoni

Référence de publication: 2012029356/15.

(120038627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Incarta Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029295/9.

(120038735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Luxity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 76, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 137.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012029346/12.

(120038447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Match.com Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.090.111,20.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.803.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par les associés en date du 18 janvier 2012:

1. Avec effet immédiat, la démission de Madame Gayle ANDERSON, de son mandat de gérant de catégorie A de la société, a été acceptée.

2. La personne suivante a été nommée en tant que nouveau gérant de catégorie A de la société, avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- Monsieur James RHYU, né le 30 décembre 1969 à Abbington, Pennsylvanie, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 8300 Douglas Avenue, Suite 800, Dallas, Texas, 75225, Etats-Unis d'Amérique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012029942/20.

(120038776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Supreme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 147.128.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Max MAYER, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, 3, route de Luxembourg («le Mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Adrien CATHIARD, demeurant au 241H, route d'Hermance à CH-1246 Corsier (Suisse) («le Mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé émise le 28 décembre 2011, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- la société SUPREME S.A., ci-après désignée «la Société», a été constituée en vertu d'un acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1508, du 5 août 2009;

- la Société a établi son siège à l'adresse 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 147.128;

- le capital social de la Société est de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires nominatives d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

- le Mandant est propriétaire de la totalité des actions de la société SUPREME S.A. précitée et, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare expressément procéder à la dissolution de ladite Société avec effet au jour de la présente assemblée;

- le Mandant assume le rôle de liquidateur de la Société;

- le Mandant a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;

- le Mandant agissant tant en sa qualité de liquidateur qu'en qualité d'actionnaire unique de la Société, déclare en outre que l'activité de la Société a cessé, qu'il est investi de tout l'actif, que le passif connu de ladite Société a été réglé ou provisionné et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou connu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée;

- le Mandant donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la Société et au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société pour leurs mandats à compter de la date de leurs nominations respectives jusqu'à la date du présent acte;

- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à compter du présent acte au 412F, route d'Esch à L-1471 Luxembourg;

- il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires nominatifs de la Société.

Dont acte, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 janvier 2012. Relation GRE/2012/94. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 février 2012.

Référence de publication: 2012028314/49.

(120036964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Indican Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 48.882.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012029297/9.

(120038647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

ProLogis UK CCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.100.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 27 janvier 2012, sept cent cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, c.à.d, ProLogis European Finance XI Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XXI Sàrl ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XXI Sàrl	750 parts
Total	750 parts sociales

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2012029994/20.

(120039358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

IZD-Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 150.063.

Im Jahre zweitausendzwoölf, am fünfundzwanzigsten Tag des Monats Januar.

vor dem unterzeichnenden Notar, Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg,

SIND ERSCIENEN:

1) SIGNA R.E.C.P. Development „IZD“ S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 142.385, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer am 18. Januar 2012 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

2) IZD-Beteiligung S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 150.043, hier vertreten durch Martin H. Staratschek, geschäftsansässig in 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, aufgrund einer am 18. Januar 2012 in Luxemburg erteilten Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche ne varietur von den erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, werden der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die erschienene Parteien sind Gesellschafterinnen der IZD-Holding S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit Sitz in 7, Place Clairefontaine, L-1341 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B 150.063 (die „Gesellschaft“). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Emile SCHLESSER, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. Dezember 2009, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 85 vom 13. Januar 2010. Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt am 22. April 2010 durch Urkunde aufgenommen durch Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster geändert, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 1259 vom 16. Juni 2010. Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Die erschienenen Parteien, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertreten, haben auf jegliche Einberufungsformalitäten verzichtet und haben den unterzeichnenden Notar ersucht, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Die Gesellschafterversammlung fasst einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, den Sitz der Gesellschaft an die Adresse 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorangehenden Beschlusses wird

1. Artikel 2.1 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet von nun an wie folgt:

„ **2.1.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Senningerberg (Großherzogtum Luxemburg).“

2. Artikel 2.3 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet von nun an wie folgt:

„ **2.3.** Die Adresse des Geschäftssitzes der Gesellschaft kann innerhalb der Gemeinde Niederanven durch einfachen Beschluss des Vorstandes verlegt werden.“

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem die vorliegende Urkunde dem Vertreter der erschienenen Parteien vorgelesen wurde, welche dem Notar mit Name, Vorname und Wohnsitz bekannt ist, wurde dieses von dem Vertreter der erschienenen Parteien und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. STARATSCHEK und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2012. Relation: LAC/2012/5230. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 29. Februar 2012.

Référence de publication: 2012028142/52.

(120037023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Pharmacopole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3345 Leudelange, 15, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 57.365.

L'an deux mille douze, le quatorze février.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg «PHARMACOPOLE S.A.», établie et ayant son siège social à L-3345 Leudelange, 15, rue Belle-Vue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 57.365 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 129 du 17 mars 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant décisions de l'assemblée générale tenue en date du 12 novembre 2001, publiées par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 425 du 16 mars 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Manette OLSEM, diplômée ès sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes activités et prestations de services concernant tous produits pharmaceutiques, médicaux et paramédicaux, ainsi que toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés de nature à favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.»

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées «ne varietur» par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale extraordinaire, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet toutes activités et prestations de services concernant tous produits pharmaceutiques, médicaux et paramédicaux, ainsi que toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et qui se rattachent directement ou indirectement à son objet.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés de nature à favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

La société pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit.»

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J.-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2012. LAC/2012/8258. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 mars 2012.

Référence de publication: 2012028257/69.

(120036978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2012.

Ingria Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 111.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2012.

Référence de publication: 2012029298/10.

(120038434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2012.

Activity International S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.371.

Conformément aux dispositions de l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 sur les sociétés commerciales, l'administrateur LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société ACTIVITY INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial, société anonyme: Monsieur Yves BIEWER, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Madame Marie BOUR-LOND.

Luxembourg, le 06 mars 2012.

Pour: ACTIVITY INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012030145/20.

(120038914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.

Capsugel FinanceCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 363.235,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.007.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 6 mars 2012 l'associé unique de la Société a:

- accepté la démission de Monsieur David Sorkin en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) avec effet au 6 mars 2012;

- nommé Joshua Weisenbeck en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société (Gérant) à partir du 7 mars 2012 pour une durée indéterminée;

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Joshua Weisenbeck, né le 17 février 1982 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
William J. Janetschek, né le 28 août 1961 à New York, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Peter M. Stavros, né le 2 juillet 1974 à Skokie, Illinois, USA, avec adresse professionnelle au 9 West 57 Street, Suite 4200, NY 10019, New York, USA	Gérant
Dr. Wolfgang Zettel, né le 15 novembre 1962 à Constance, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérant
Anja Döller, née le 9 avril 1974 à Mannheim, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérante
Dr. Jan Könighaus, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg, Allemagne, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg	Gérant

Pour la Société

Dr. Jan Könighaus

Gérant

Référence de publication: 2012030160/30.

(120039046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2012.